



**Procès-verbal du conseil d'administration
du 14 juin 2024**

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le vendredi 14 juin 2024 à l'École française de Rome. La séance s'ouvre à 9 h 30.

Membres présents ou représentés (14) :

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Anne-Sophie BARTHEZ, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
M. Thibault BECHINI, représentant élu des membres ;
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
M. Martin BRIENS, Ambassadeur de France en Italie, représenté par Mme Claire THUAUDET ;
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure à l'université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne ;
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ ;
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeur d'études à l'EHESS ;
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. Fabrice BOUDJAABA ;
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des Chartes ;
M. Vivien PRIGENT, représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés ;
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR.

Absente excusée (1) :

Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata".

Personnalités à voix consultative :

Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR ;
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR.

Assistaient également à la séance :

Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications de l'EFR ;
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard de Naples ;
Mme Bérénice WATY, chargée de coordination de la recherche et de valorisation ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Budget rectificatif 1-2024 ;
4. Rapport social unique 2023 ;
5. Désherbage d'une liste de périodiques ;
6. Bilan du plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations ;
7. Bilan du Référent Laïcité 2023 ;
8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2024 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2. Informations de la directrice

Le premier point d'information concerne l'avancée sur la contractualisation avec le ministère pour la période 2022-2028. La directrice de l'EFR rappelle que le contrat, initialement prévu pour la période 2022-2026, a été prolongé de 2 ans. Le ministère a sollicité les Écoles pour la présentation de 4 ou 5 objectifs prioritaires de développement nouveaux, faisant apparaître les actions concrètes envisagées et les moyens mis en œuvre. Il s'agira d'actions à réaliser à moyens constants, le ministère ayant précisé que le contrat ne devait pas comporter de demandes de moyens supplémentaires. Un premier document a été transmis au ministère et un échange a eu lieu le 5 avril 2024, à Paris, en présence de représentants de la DGEIP, de la DGRI et de la sous-direction de l'immobilier, confirmant les orientations proposées. Il s'agit désormais de développer les actions prévues pour les autres axes, les jalons et les indicateurs. Le document, demandé aux Écoles par le ministère début juin, sera transmis en juillet 2024 (une vingtaine de pages), l'objectif étant de présenter le document en conseils d'administration et scientifique le 28 novembre 2024, pour une signature début 2025. A. Piqueux propose une signature en janvier 2025 au ministère, en présence des deux directions générales. Un contrat relatif au ResEFE accompagnera pour la première fois ceux des cinq EFE dans un document unique.

Le représentant du ministère confirme que la tutelle souhaite aboutir à un document plus synthétique que par le passé. Il confirme la perspective d'une signature en réunissant les directeurs des Écoles en présence de la direction de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et de la direction de la recherche et de l'innovation.

Le deuxième point d'information concerne les mouvements de personnels, et en premier lieu la sortie des membres scientifiques. On compte cinq membres sortants dont une maîtresse de conférences qui reprend son poste à l'issue de l'année universitaire. É. Coquet, membre de deuxième année, a obtenu un poste de maître de conférences à Sorbonne Université. Par ailleurs, un membre de première année, P. Péfau, attend la confirmation, à la fin du mois, de son recrutement comme chargé de recherche au CNRS ; la date de son entrée en fonction sera toutefois différée au mois de mars 2025 de manière à ce qu'il puisse avancer suffisamment la recherche pour laquelle il a été reçu à l'EFR et rédiger le mémoire (obligations statutaire en deuxième année).

E. Bilbao Zubiri occupera le support CNRS, en accueil à l'EFR, désormais ouvert aux membres sortants non-fonctionnaires. Il s'agit d'un contrat post-doctoral du CNRS avec affectation dans une unité de recherche sous sa tutelle (vraisemblablement le Centre Camille Jullian à Aix-en-Provence) accompagné d'un soutien à la mobilité internationale d'une durée de 7 mois. Parmi les autres membres quittant l'EFR au 31 août 2024, P.-B. Dufouleur poursuit son parcours post-doctoral à la Villa i Tatti de Florence ; deux autres membres n'ont pas pour l'heure de nouvelle position dans l'enseignement supérieur ou la recherche. Quant aux membres ayant quitté l'EFR les années précédentes, C. Mazet (sortie 2022) a été nommé sur un poste de conservateur au British Museum. Deux membres classés sur liste complémentaire au poste de chargé de recherche CNRS en 2023 n'ont pas obtenu de poste non plus cette année.

Un bilan de l'insertion professionnelle des membres scientifiques sur la période 1974-2020 avait été présenté au conseil scientifique du mois de mars 2021. La directrice de l'EFR indique à l'assemblée qu'elle présentera un nouveau bilan au conseil scientifique du mois de novembre 2024 ou mars 2025, et également au conseil d'administration.

Par ailleurs, L. Pettinaroli, directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine et titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR), a été classée en première position pour un poste de professeur des universités à l'université de Lyon II au 1^{er} septembre 2024. La directrice de l'EFR remercie L. Pettinaroli pour le travail effectué sur l'intégralité des secteurs de sa mission (encadrement des chercheurs, suivi des projets, rédaction des *Mélanges...*). Son mandat a été marqué par une activité soutenue sur le fait religieux, du fait de l'ouverture des archives du pontificat de Pie XII. Par ailleurs, elle a piloté au sein de l'établissement l'exécution du projet ANR Globalvat (les Archives Vaticanes du pontificat de Pie XII comme ressource pour l'histoire globale du XX^e siècle) dont elle est responsable. Ainsi, L. Pettinaroli a renforcé les partenariats avec l'Ambassade de France auprès du Saint-Siège et le Centre Saint-Louis. La directrice salue sa capacité de travail au sein de la section qui reçoit le plus de dossiers à expertiser (boursiers, doctorants, membres, etc.).

L. Pettinaroli remercie la directrice de l'EFR, et les collègues des différents services, en particulier les directeurs des études.

La directrice de l'EFR indique que le conseil scientifique réuni la veille s'est prononcé de manière unanime sur la nomination d'Albane Cogné, maîtresse de conférences à l'université de Tours depuis 2009, à la direction des études pour les Époques moderne et contemporaine. Sur 7 candidats ayant postulé, 3 ont été auditionnés par une commission réunissant D. Mantovani, V. Gourdon, A. Bertrand, P. Garcia et la directrice de l'EFR. Membre de l'EFR de 2005 à 2008, A. Cogné est spécialisée dans l'histoire urbaine, sociale et politique de l'époque moderne et ses travaux l'ont amenée à nouer des partenariats dans les milieux académiques du nord au sud de l'Italie. Responsable du programme sur les élites italiennes et les monarchies européennes à l'époque moderne à l'EFR de 2017 à 2021, A. Cogné s'est par ailleurs impliquée dans l'enseignement et l'encadrement des étudiants (préparation au concours de l'agrégation, direction de nombreux mémoires de master). Elle a une expérience dans le domaine éditorial. Elle possède une bonne connaissance des enjeux du numérique. Enfin, son habilitation à diriger des recherches est déjà très avancée. Les deux autres candidats étaient M. Della Sudda (Centre Émile Durkheim) et J. Petitjean (maître de conférences à l'université de Poitiers). La direction a privilégié un recrutement en histoire moderne, la section ne comprenant plus aucun membre scientifique dans ce domaine à la rentrée 2024 et cette tendance devant être corrigée. Le dernier directeur des études spécialisé en histoire moderne était J.-F. Chauvard dont le mandat s'est achevé en 2012, les directeurs des études nommés successivement (F. Dumasy, F. Jesné et L. Pettinaroli) étant contemporanéistes. Les études contemporaines sont très dynamiques à l'École et ne nécessitent pas pour l'heure un accompagnement renforcé.

Y.-M. Bercé remarque qu'avec les sciences sociales, l'histoire moderne et l'histoire contemporaine, il conviendrait d'avoir, intellectuellement, trois postes de directeur des études. Un débat est ouvert sur le périmètre d'activité sur le poste de directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine.

Un autre point d'information concerne l'accueil en délégation de Romain Descendre (section Époques moderne et contemporaine), professeur à l'ENS de Lyon, et co-responsable du programme de l'EFR Mondo500 (les savoirs dans l'Italie du Cinquecento). Par ailleurs, la direction scientifique de l'EFR se réunira le 2 juillet prochain pour sélectionner les étudiants à proposer pour un accueil en contrat doctoral (un contrat au titre de l'action internationale du ministère dans le cadre du ResEFE, un contrat en partenariat avec Aix-Marseille Université et un contrat en partenariat avec l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Au sujet du contrat fléché par le ministère, la directrice de l'EFR indique qu'au vu du nombre de candidats (28), elle souhaiterait pouvoir accueillir un second doctorant dans le cadre de ce dispositif. O. Poncet demande quelle est la répartition par discipline des projets présentés. La directrice de l'EFR répond que les candidatures les plus nombreuses regardent l'histoire contemporaine. La directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine ajoute que les étudiants souhaitant s'inscrire en contrat doctoral proviennent majoritairement d'établissements parisiens. Enfin, pour conclure sur l'accueil de chercheurs, la directrice de l'EFR indique qu'un chercheur contractuel sera accueilli en octobre 2024 au titre du projet ERC sur la Rote romaine (Rotarom17), ainsi qu'une nouvelle chercheuse Marie Skłodowska-Curie. Quatre candidatures sont actuellement en préparation pour cette action.

Suit un état des lieux sur l'avancée des travaux de restauration du palais Farnèse, entrés dans leur troisième phase, qui ont impliqué le déplacement de personnels qui occupaient des bureaux au troisième étage, ainsi que le relogement temporaire de deux personnels. La façade sur la place Farnèse sera libérée des échafaudages le 7 décembre 2024, pour l'ouverture du Jubilé. La directrice de l'EFR remercie les personnels de la bibliothèque et du service immobilier pour leur engagement dans le suivi de ce chantier et des lourdes opérations logistiques qu'il entraîne. Pour ce qui concerne le site de la place Navone, des travaux de rénovation des salles de bain sont en cours. L'EFR souhaite par ailleurs augmenter les capacités d'hébergement, et, partant, des recettes.

Puis, la directrice informe les conseillers que le rapport d'activité 2023 sera présenté au conseil scientifique du mois de novembre 2024, afin d'éviter de transmettre une version non mise en forme. L'envoi à l'AIBL sera toutefois effectué auparavant puisqu'il est décorrélé de l'examen par le conseil scientifique.

Ensuite, au titre des projets nouveaux, la directrice informe le conseil qu'un enseignant-chercheur qui a bénéficié l'an dernier d'une délégation à l'EFR, A. Fossier, a déposé un projet sur la dispense dans les trois monothéismes auprès de l'ANR dont le résultat sera connu en juillet 2024. Il s'agit d'un deuxième dépôt. Par ailleurs, les Écoles françaises à l'étranger sont partenaires d'un Grand projet de PSL, « Les fabriques de l'Antique », dont la réunion de lancement a été organisée le 12 juin 2024. Le projet devrait démarrer en janvier 2025.

Le point d'information suivant concerne la participation de l'EFR à l'appel à manifestation d'intérêt « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales » (AMI SHS). L'EFR a été sollicitée par Aix-Marseille Université pour être intégrée au consortium sur la Méditerranée et par l'université de Tours sur la thématique du patrimoine (en tant que partenaire) ; elle est aussi positionnée comme « partie prenante » dans le projet porté par PSL (civilisations et troubles géopolitiques) et dans celui sur le patrimoine de Sorbonne Université. Après le dépôt de lettres d'intention (mai 2024), les projets retenus devront remettre les dossiers définitifs en octobre 2024.

3. Budget rectificatif 1-2024

L'agent comptable procède à un rappel des finances de l'établissement, qui sont marquées par la progression significative des dépenses de personnel depuis 2020 (+950 k€). Pour les recettes, la subvention pour charge de service public a progressé de 400 000 euros sachant qu'une partie de ces recettes est dévolue au reversement des salaires dans le cadre des accueils sous contrat doctoral ainsi qu'aux accueils d'enseignants-chercheurs en délégation.

Le budget clôturé en 2023 observait un léger excédent comptable (58 000 euros), du fait du versement de différentes subventions par la tutelle qui seront décaissées en 2024, notamment le financement de l'appel à projet pour les collections scientifiques patrimoniales des établissements d'enseignement supérieur pour un montant de 49 k€.

Les recettes fléchées sont volatiles, le niveau moyen étant toutefois en hausse. On remarque également une progression des ressources propres, la marge d'action restant toutefois limitée.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement se montait à 4 070 000 euros, le niveau de trésorerie à 4 917 000 euros. Le budget initial 2024 prévoyait une perte de 598 000 euros.

Tableau 2 : autorisations budgétaires

Le budget rectificatif n° 1-2024 a une portée modeste. Les variations sur le personnel seront présentées au budget rectificatif n° 2024-2.

En l'espèce, il s'agit d'inscrire de nouvelles recettes, pour 336 000 euros (subvention liée à l'octroi d'une bourse Marie Curie et des sommes nouvelles liées à du mécénat et des partenariats), d'ajuster la SCSP eu égard à la notification initiale et d'ouvrir des autorisations d'engagement (AE) à hauteur de 717 000 euros et les crédits de paiements (CP) à hauteur de 445 000 euros.

Une diapositive sur l'évolution du solde budgétaire est projetée.

Tableau 1 : Tableau des emplois

On enregistre un emploi supplémentaire par rapport au budget initial. La prolongation du contrat d'un magasinier à la suite d'un arrêt maladie d'un magasinier et l'embauche à 60 % de service d'une gestionnaire en charge des ressources fléchées amènent à rejoindre le plafond d'emploi.

Tableau 3 : dépenses par destination

Pour la bibliothèque, une nouvelle ouverture de crédits permet d'embaucher des vacataires (1000 euros) et une stagiaire (2500 euros). Pour la diffusion des savoirs, des crédits sont ouverts pour l'exposition « Un musée pour l'École ». Pour la recherche, les crédits pour les recettes fléchées progressent de 22 800 euros en personnel (salaire de L. Orlandi, qui a obtenu une bourse Marie Curie adossée à l'EFR) et 23 000 euros en fonctionnement. Une somme de 35 000 euros est ouverte pour l'accueil d'un enseignant-chercheur en délégation.

Pour le pilotage, 95 000 euros sont ouverts en AE pour l'exécution d'un contrat de fourniture d'internet pour une durée de 6 ans. Pour les déménagements des personnels, on ouvre 22 000 euros en crédits de paiement.

En investissement, 50 000 euros sont ouverts en AE (et 35 000 en CP) pour l'achat d'un routeur et de nouveaux serveurs de sauvegarde. Enfin 76 000 euros en CP couvrent l'achat de dépenses engagées en 2023, un pistolet XRF dans le cadre de l'activité de fouilles archéologiques (64 000 euros) d'une part et des vitrines pour l'exposition citée précédemment (9000 euros) d'autre part.

Pour l'immobilier, 65 000 euros seront consacrés à la rénovation des fenêtres du bâtiment de place Navone. Pour la rénovation des salles de bain des 36 chambres à disposition des chercheurs, les travaux sont en cours et l'École a opté pour un marché unique couvrant l'ensemble des interventions qui s'étalent sur les années 2024-2025. Le budget initial ouvrait un montant estimatif de 180 k€, correspondant à la première phase. Il convient donc d'ouvrir 300 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et 90 000 euros en crédits de paiement (CP). La première phase concernant le 3^{ème} étage sera achevée fin juillet, la deuxième phase, concernera le deuxième étage et s'étalera d'octobre 2024 à mars 2025, l'objectif étant que ces travaux soient achevés avant les célébrations du 150^e anniversaire de l'École de 2025.

Pour la formation, 41 000 euros sont destinés au reversement des coûts du salaire du doctorant pour 3 ans de contrat en partenariat avec l'EFR.

Une diapositive est projetée sur l'évolution des recettes, qui prend en compte le versement de la subvention pour la nouvelle bourse Marie Curie SIGN-IT (L. Orlandi), à hauteur de 112 288 euros, les différents partenariats, notamment Arpamed ou AMU (50 000 euros) et les ajustements de la SCSP (reversement au titre des salaires des contrats doctoraux, ajustements suite à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et subvention exceptionnelle pour la mise aux normes incendie).

Tableau 4 : Équilibre financier

Ce tableau retrace l'évolution sur la trésorerie fléchée.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Basée sur le compte de résultat de l'établissement, on constate une aggravation au BR n° 2024-1 (augmentation de la perte comptable de 75 000 euros). La situation se trouvera être peut-être meilleure au budget rectificatif n° 2-2024 puis au compte financier 2024 mais le retour à l'équilibre semble compromis.

Les charges progressent de 245 000 euros, les produits de 170 000 euros.

Avec le paiement du pistolet XRF et les travaux entrepris en 2024, le montant des investissements est plus élevé que les 100 000 euros de subvention d'investissement. Le prélèvement sur fonds de roulement se monte ainsi à 777 285 euros. Au 31 décembre 2024 et après prélèvement, le fonds de roulement devrait être de 3 293 155 euros, qui est à un niveau confortable, similaire au montant avant la pandémie.

Tableau 7 : Plan de trésorerie

Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées

Ce tableau montre l'excédent de trésorerie généré par les opérations sur recettes fléchées, soit 675 000 €.

La proposition de délibération est portée à connaissance du conseil d'administration.

La directrice de l'EFR indique que ce budget rectificatif aggrave le déficit budgétaire de l'EFR. Par ailleurs, l'année 2024 marque un retour à la consommation entière du plafond d'emploi, qui n'avait pas été atteint pendant la pandémie du fait de recrutements différés.

La situation est fragile du fait de l'augmentation des dépenses de masse salariale (notamment du fait de la revalorisation de la grille des rémunérations du personnel local). Il est à craindre des revalorisations à venir compte tenu de la forte inflation dans le pays. On remarque une fragilité structurelle de l'établissement, malgré la stabilité des dépenses de fonctionnement.

Le représentant du ministère indique que l'établissement doit utiliser sa trésorerie. Il s'enquiert de l'utilisation du pistolet XRF : il s'agit d'un outil utilisé notamment sur les fouilles archéologiques pour obtenir des analyses géochimiques non invasives sur le terrain. Il observe que la fluctuation des recettes et dépenses et les décalages constatés aux différents budgets rectificatifs se stabilise lors de l'examen du compte financier. Il garantit enfin l'accompagnement du ministère sur de nouvelles revalorisations des salaires du personnel local qui interviendraient à l'avenir. À ce jour, aucune augmentation de la SCSP n'est prévue. L'assemblée s'interroge pour la situation à venir et ses incertitudes. Le représentant du ministère partage ces interrogations, tout en assurant qu'il fait régulièrement état au sein du ministère, de cette situation et qu'il conseille à la directrice de solliciter un rendez-vous auprès de la nouvelle direction générale de l'enseignement supérieur à partir de la rentrée prochaine. La directrice de l'EFR indique qu'elle a adressé 3 courriers à la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle en 2023 ; elle adressera un nouveau courrier en fin d'année.

La présidente du conseil d'administration demande la raison de l'augmentation soudaine des subventions. L'agent comptable répond qu'il correspond au versement de l'ERC, à hauteur de 70 % (projet Rotarom17). Le deuxième versement n'intervient que si un certain pourcentage de la subvention a été consommé. Le mécanisme est identique pour les bourses Marie Curie.

P.- C. Hautcoeur fait part au conseil d'administration de son expérience au sein de son établissement où le budget distingue dans sa présentation la part « établissement » de la part « ressources fléchées ».

Le budget rectificatif n° 1-2024 est approuvé par le conseil d'administration à l'unanimité.

4. Rapport social unique 2023

Il s'agit de la troisième édition sous la nouvelle forme (précédemment bilan social). Pour l'année 2023, le comité social d'administration (CSA) installé en février, a adopté son règlement intérieur. Le présent document a été présenté au CSA le 4 juin 2024. L'année 2023 a été marquée par le renouvellement des organes délibérants.

Il est précisé qu'en page 9, les effectifs au 31 décembre 2023 constituent une photographie de la situation à ce moment donné, qui ne correspond pas à la consommation des emplois lissés sur une année civile comme c'est le cas dans le compte financier.

P.-C. Hautcoeur pose deux questions : une première la différence hommes-femmes et l'âge des membres au moment de leurs recrutements et une deuxième sur le sens de l'expression « taux de renouvellement des membres ». Il est précisé en réponse que le nombre de candidatures d'hommes et de femmes à un poste de membres sont sensiblement les mêmes et que la moyenne de l'âge au recrutement se situe désormais un peu au-dessus de 30 ans. Par ailleurs, pour éviter toute confusion à l'avenir, un autre intitulé sera trouvé pour le titre du graphique « taux de renouvellement des membres », celui-ci faisant référence au nombre d'entrées et au nombre de sorties chaque année, par sexe, et non au renouvellement du mandat annuel des membres sur la base de leur rapport d'activité.

P.-C. Hautcoeur souhaiterait connaître le profil des membres quittant l'établissement à l'issue de la deuxième année. La directrice de l'EFR proposera cette analyse dans le bilan sur l'insertion professionnelle des membres ; ces cas de figures restent peu fréquents et les candidatures en deuxième année sont plus particulièrement encouragées lorsque le séjour à l'EFR suit déjà une ou plusieurs autres positions postdoctorales.

B. Waty complète le propos sur l'attention à porter au genre également dans le montage de dossiers à soumettre à des agences de moyens (ANR).

C. Saliou note une baisse du nombre de candidatures. La directrice de l'EFR répond que cette baisse sensible cette année n'est pas aisée à expliquer et que l'on ne peut savoir pour le moment s'il s'agit d'une tendance durable. En tous cas, l'établissement ne connaît pas de problème de recrutement. La longueur de la liste complémentaire en témoigne. En outre, cette liste doit être établie avec soin car il peut y être fait recours dans deux cas : si un membre scientifique en poste quitte l'établissement après sa première ou deuxième année, ou si un candidat placé sur liste principale renonce au bénéfice du poste de membre scientifique.

Pour la rentrée 2024, un membre de deuxième année a libéré son poste. Depuis l'année 2020, il a été fait appel tous les ans à la liste complémentaire.

Le conseil d'administration approuve le rapport social unique de l'année 2023 à l'unanimité.

5. Désherbage d'une liste de périodiques

À la suite de la réunion du conseil documentaire le 5 février 2024 qui a approuvé cette proposition, la responsable de la bibliothèque soumet au conseil d'administration le désherbage de 41 titres de périodiques, qui ne correspondent pas aux champs de recherche prévus dans la Charte documentaire de l'établissement ou qui sont des titres de revues incomplètes (numéros discontinus). Les plateformes de conservation des revues (Persée et ACNP) garantissent l'accès à ces titres par ailleurs. Ainsi, 9 mètres linéaires seront récupérés dans les espaces de la bibliothèque.

F. Boudjaaba demande quand a été organisé le dernier désherbage. La responsable de la bibliothèque répond qu'il a eu lieu en 2019. La directrice de l'EFR précise que la bibliothèque de l'EFR dispose de la collection complète de nombreuses revues éditées par des sociétés savantes italiennes, lesquelles sont des ressources documentaires d'une grande richesse.

La directrice du Centre Jean Bérard (CJB) indique qu'un conseil documentaire a également été créé pour cette unité de recherche, et que des échanges de numéros de revues ont été initiés avec la bibliothèque de l'EFR. Le CJB dispose de revues sur l'Italie du Sud.

Les volumes désherbés pourront être donnés à d'autres bibliothèques.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste des périodiques à désherber.

6. Bilan du plan d'action pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations

La responsable administrative de l'EFR évoque plusieurs actions mises en place dans l'exécution du plan : sensibilisation du personnel au harcèlement le 7 novembre 2023, formation des référents Égalité par une société externe (20/04/2023) ainsi qu'une session de conseil sur la mise à jour du plan Égalité (26/04/2024), systématisation de la politique de l'EFR par l'affichage de celle-ci dans les appels à candidatures, introduction de statistiques genrées sur les recrutements autres que sur poste de membres dans le Rapport social unique, attention apportée à la parité dans le recrutement des membres (phase d'admissibilité et admission) ainsi que dans les organes délibérants dans le cadre de leur renouvellement (novembre 2023).

À terme, il conviendra, dans le cadre des négociations prévues du contrat collectif avec la représentation syndicale, de tenter de mettre en place un dispositif d'aide à la garde d'enfants malades pour le personnel local. Les négociations ont été ouvertes le 27 octobre 2023.

7. Bilan du Référent Laïcité 2023

À la suite de la lettre transmise par la Directrice de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, les établissements de l'enseignement supérieur doivent se doter d'un Référent Laïcité. L. Pettinaroli a rempli cette mission pour l'année 2023-2024. Le premier bilan constitue un état des lieux sur le contexte romain, notamment les échanges existants entre l'établissement et les milieux ecclésiastiques ou encore l'Ambassade de France auprès du Saint-Siège et les Pieux Établissements. Par exemple, une problématique soulevée est celle, dans le cadre de l'activité de l'EFR, de l'articulation entre la laïcité et certaines thématiques scientifiques abordées, ou le choix des intervenants également. Une séance de sensibilisation sera réalisée le 4 juillet prochain au bénéfice du personnel de l'EFR, outre la création d'un espace dédié sur l'intranet. La directrice indique que la mention de la charte de la laïcité dans les établissements d'enseignement supérieur sera intégrée au règlement intérieur de l'EFR, dont la mise à jour sera proposée au conseil d'administration du 28 novembre prochain. Elle attire l'attention sur l'augmentation du nombre de référents à nommer dans un établissement de petite taille comme l'EFR. P.-C. Hautcoeur estime que le nombre limité de personnels à l'EFR pour endosser les différents rôles de référents demande une réflexion avec la tutelle.

La représentante des personnels administratifs confirme les difficultés à répartir ces charges de travail supplémentaire.

La présidente du conseil d'administration indique que le même problème est rencontré dans les laboratoires de taille modeste.

La directrice de l'EFR estime que certaines de ces fonctions pourraient sans doute être mutualisées au niveau du réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE).

Le représentant du ministère confirme la politique ministérielle forte et engagée sur ces thématiques. La mutualisation n'est pas une piste privilégiée à ce jour.

8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice de l'EFR souligne l'important nombre de conventions (43), essentiellement des conventions de reversement pour des opérations scientifiques ou des accueils. Elle met en exergue la convention-cadre de coopération avec le CNRS, la convention avec l'université de Sao Paulo (qui permet l'accueil de boursiers), le renouvellement de la convention avec la société chargée des visites de l'aire archéologique située au sous-sol du bâtiment de place Navone (Stade de Domitien), la convention avec le fonds Arpamed (pour une étude regardant le Tophet de Carthage), et la mise à disposition de personnels de l'Inrap dans le cadre des activités de fouilles. Sur ce point, la directrice de l'EFR fait part de l'intérêt à établir prochainement une convention-cadre avec l'Inrap. Il conviendra également d'initier un processus avec l'École des chartes afin de mettre en place une convention-cadre notamment pour l'accueil comme boursier des élèves archivistes paléographes. Une convention avec l'université de Laval (sur le modèle de celle avec l'université de Sao Paulo) est également à l'étude.

9. Questions diverses

Aucune question diverse.

La séance est close à 12 h 25.